

EDITO JEU DE VASES COMMUNICANTS

Le paysage des marchés agricoles apparaît radicalement contrasté. Il y a d'un côté une sorte de morne plaine, et, de l'autre, des reliefs qui semblent inaccessibles. Depuis un an, le repli du cours du blé tendre est impressionnant, même si le cours reste placé à des niveaux encore élevés, mais perdre plus de 200 € la tonne, admettons-le, c'est impressionnant. En revanche, il y a de l'agitation du côté du sucre, mais aussi les cours du cacao et du café ont la bougeotte. Qu'on se le dise, en réalité, depuis la crise économique et financière de 2007-2013, les marchés agricoles sont entrés dans une ère de volatilité structurelle.

Il y a encore un peu plus d'un an, les observateurs, les acheteurs de blé tendre réunis, se demandaient bien jusqu'où pourrait aller le cours de cette denrée de base. Franchissant la barre des 400 € la tonne, si bénéfique pour les producteurs, mais dévastatrice pour les importateurs, le prix de la céréale avait à l'époque fait redouter une grave crise alimentaire. D'autant plus que le maïs, le soja, et le colza avaient emboîté le pas à leur confrère le grain de blé. En cause, la guerre en Ukraine, choc exceptionnel qui a mis en effervescence les marchés céréaliers et des oléagineux. Et puis, au fil du temps, par le jeu de l'offre et de la diplomatie, le cours du blé a fléchi. Sans retrouver les niveaux de prix d'avant la pandémie et d'avant la guerre, à 200 et quelque euros la tonne, les caisses des pays importateurs ont été soulagées.

Les marchés agricoles semblent manifestement jouer au jeu des vases communicants. Ce qu'a perdu le marché céréalier est récupéré par le marché du sucre, qui s'affiche en forte hausse, et par ceux des matières premières agricoles exotiques, à l'image du café et du cacao, qui se tendent eux aussi. A la différence près que la guerre en Ukraine ne peut expliquer à elle seule cette agitation, loin s'en faut. Et comme le sucre est parfois incorporé dans ces deux produits agricoles que sont le café – bien que certains le préfèrent sans l'ajout du petit morceau de sucre blanc ou roux – ou le cacao, il était logique de les traiter ensemble dans cet éditorial.

Le cours du sucre se situe sur une tendance nettement haussière. Ne pas chercher à dissimuler l'origine de cette nette remontée du prix d'un produit qui était d'ailleurs déjà calé sur une trajectoire ascendante depuis quelques mois, voire années, si l'on se souvient par exemple des effets de la sortie des quotas sucriers en 2017. Le climat y est pour beaucoup. Il y a bien un effet climatique dans cette configuration du marché sucrier. Deux des principaux pays producteurs de canne, l'Inde et la Thaïlande (respectivement deuxième et quatrième producteurs mondiaux), ont fortement souffert de la sécheresse cette année, qui a lourdement endommagé la culture de la canne à sucre. L'autre géant de la production de canne à sucre, le Brésil (premier producteur mondial) fera ce qu'il pourra pour compenser la défaillance de ses deux concurrents sur le marché. En découle un prix mondial qui oscille depuis quelques mois entre 700 et 800 € la tonne et qui, selon certains prévisionnistes, se rapprocherait des 900 € en fin d'année.

Le climat ne peut pour autant endosser toutes les explications. Si le marché sucrier est nerveux, c'est aussi en raison de l'attitude de l'Inde qui, depuis le printemps dernier, use de la restriction volontaire aux exportations. Blé, riz ont été moins exportés. Le sucre aussi, et New Delhi pourrait renforcer sa politique de rationnement de ses exportations pour détenir un volume en correspondance avec sa demande intérieure. Et puis on sait que le cours du sucre est désormais corrélé à celui du baril de pétrole. Ce dernier augmentant depuis quelques semaines, au point de se situer aux alentours des 90 dollars, il a de quoi inciter à produire davantage d'éthanol qui, par effet mécanique, renforce la demande de sucre.

Le cours du café (robusta), est sans doute l'un des plus volatils sur les marchés des produits agricoles. Son évolution est assez similaire à celle du blé tendre depuis un an et demi. Une très forte hausse à partir de la fin de l'année 2020 (1 310 € la tonne) jusqu'en septembre 2022 (2 480), avant de se replier, puis de remonter en juin 2023 à plus de 2 700. Le prix du café robusta a légèrement fléchi depuis, bien qu'il reste encore haut à 2 200 € la tonne. A ce prix-là, il est recommandé de s'abstenir de boire du café. Quant au cours du cacao, les deux principaux pays producteurs, le Ghana et la Côte d'Ivoire (près des deux tiers de la production mondiale à eux seuls), la production s'annonce bien basse, faute d'ensoleillement et d'excès de précipitations.

Il y a donc beaucoup d'agitation sur les marchés des produits de base. Le qualificatif « base » est approprié, car ce triptyque que constituent le sucre, le cacao et le café – comme bien d'autres productions – s'incorpore dans la fabrication de biens alimentaires connus de tous. Il est par conséquent suggéré de suivre quelles seront les répercussions de ces hausses des cours sur les prix de la tablette de chocolat, du petit noir au bistrot du coin, ou du paquet de dosettes pour boire son café du matin. C'est pourquoi l'on entend dire que l'inflation alimentaire est loin d'être terminée.

En réalité, depuis la crise économique et financière de 2007-2013, ce sont à peu près tous les marchés des matières premières qui sont en état de volatilité chronique. Il suffit, pour s'en convaincre, de se pencher sur la courbe du prix du blé ou sur celle du baril de pétrole depuis 2000. Il faut dire que cette crise a été en quelque sorte annonciatrice d'une rupture avec un certain modèle économique. Car, à bien y regarder, on a jamais autant parlé de transition énergétique-écologique, d'urgence climatique, d'invention d'un nouveau mode de consommation alimentaire, conditionnant la production et les flux commerciaux internationaux, que depuis 2008. Déterminées selon des facteurs endogènes ou exogènes, les périodes de transition se distinguent bien souvent par des turbulences sur les prix des produits de base.

Et ce qu'il y a de paradoxal, pour ne pas dire surprenant, c'est que les transitions envisagées pour construire le monde de demain reposent sur l'usage de matières premières d'hier émanant de la terre ou des mines. Alors, armons-nous de patience, la transition sera longue. Quoi qu'il en sera, on remarque que, un demi-siècle après le premier choc pétrolier, les marchés des produits de base n'en finissent pas de surprendre.

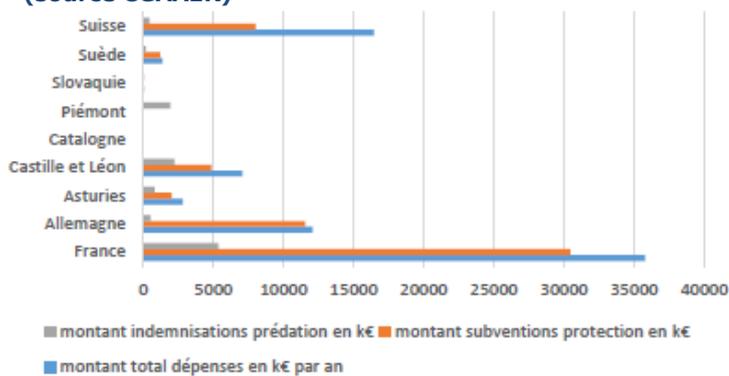
Contact : Thierry Pouch
thierry.pouch@apca.chambagri.fr

LE LOUP : UN SYMBOLE DE BIODIVERSITÉ MAIS UNE FACTURE LOURDE POUR LA FRANCE

Le loup (*canis lupus*), disparu du territoire français dans les années 1930, est réapparu officiellement dans le Mercantour en 1992. Depuis, le canidé symbolise, presque à lui seul, le concept de « Biodiversité » dans notre pays et déclenche périodiquement des débats sociétaux atteignant parfois une intensité rare, opposant ses partisans aux acteurs économiques que sont les éleveurs. Le grand prédateur a un rôle certain dans les écosystèmes de par sa pression de prédation sur les grands ongulés. Néanmoins, nul ne peut plus nier que les interactions de plus en plus fréquentes avec les élevages de plein air sont problématiques.

Une France sans loup n'est pas envisageable. Les engagements de la Convention de Berne ont été déclinés dans la Directive habitat en 1992. Cette dernière impose à la France de préserver l'espèce, ainsi que son habitat. Le dynamisme démographique de l'espèce à l'échelle européenne est indéniable. En France, la coexistence n'est toutefois pas aisée. Le programme *Life WolfAlps* a d'ailleurs démontré que le loup est encore moins bien considéré dans les pays où l'enjeu de souveraineté alimentaire est fort (Suisse), où le lien générationnel à l'agriculture est court (Autriche). Les quatre derniers plans loup français ont choisi de promouvoir l'expansion nationale du prédateur tandis que d'autres pays européens, comme l'Espagne ou la Suède, ont pris le parti de promouvoir un accroissement contrôlé sur des territoires à faible enjeu alimentaire. Néanmoins, la dynamique transfrontalière de l'espèce nous soumet à des politiques partagées avec l'Allemagne, la Suisse et l'Italie. Comme nous pouvons l'observer sur le graphique ci-dessous, la France est le pays européen qui investit le plus dans les moyens de protection et qui indemnise le plus les éleveurs. La mission de parangonnage de 2019 du CGAAER a permis de souligner les disparités de gestion entre les Etats membres. En 2019, l'Espagne comptabilisait deux fois plus de loup qu'en France. Nos deux pays recensaient le même nombre de victimes. Cependant, la France investissait déjà dix fois plus dans la protection que l'Espagne. Plusieurs hypothèses probables : l'Espagne sous-estime le nombre de victimes, la France sous-estime le nombre de loups ... ou nos loups français sont surdoués.

Financement de la protection et de la prédation (source CGAAER)



En France, en 2022, le loup a causé des dommages aux élevages dans 53 départements. Le choix national a été de se concentrer sur la protection et l'indemnisation juste des pertes économiques subies par les éleveurs. En 2022, l'indemnisation des pertes a coûté 4 millions d'euros (12 526 animaux victimes) au Ministère de l'Ecologie tandis que la protection des troupeaux a coûté 33 millions d'euros au Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire via le FEADER (dont 74% pour le gardiennage des troupeaux). Les enveloppes liées à la prédation ne cessent de grossir. Si la décision de rendre obligatoire la protection des élevages bovins était prise, elle entrainerait immédiatement un point de rupture.

Cette politique de protection des élevages est-elle efficace ? Vraisemblablement non : 10% des unités pastorales font l'objet de la moitié des dommages en AURA et PACA, 43% des éleveurs prédatés subissent plus d'une attaque et plus de 80% des élevages prédatés mettent en place une ou plusieurs protections. Malgré des études confirmant la baisse des attaques en cas de protection, les statistiques précédentes questionnent par conséquent la viabilité du système.

Le rapport d'information de la députée Emilie Bonnivard a mis en évidence qu'au-delà du budget de l'indemnisation des pertes et des aides à la protection, il existe un budget subsidiaire de 10 millions d'euros dédié à la mise en œuvre du Plan Loup. Ces moyens humains amènent le budget de l'Etat à au moins 56 millions d'euros en 2020. L'effort national grimpe à 66 millions d'euros si l'on prend en compte le reste à charge des éleveurs, ainsi que la mobilisation des réseaux cynégétiques et d'association de protection de la nature (matériels, frais, temps...).

L'impact de la mise en place de moyens de protection contre le loup a fait l'objet d'une étude sur la ferme expérimentale de Carméjane dans les Alpes-de-Haute-Provence. La station a mis en place dès 2018 les trois mesures de protection recommandées. L'exploitation ovine pastorale a pu comparer ses performances technico-économiques entre une campagne avant les attaques de loup et des campagnes après quelques années d'exposition à la prédation en routine.

Si l'analyse des pertes directes n'est pas pertinente dans cette situation, il est beaucoup plus intéressant d'analyser l'altération des performances techniques à travers le prisme des pertes indirectes. En effet, la fertilité et la prolificité des brebis sont en moyennes plus basses depuis la mise en place des protections. Les avortements, plus fréquents, sont probablement liés au stress causé par les attaques de loups mais également par l'omniprésence des chiens de protection. Le nombre total de jours de mise à l'herbe des brebis sur parcours a diminué de 53% par an entre les deux campagnes. L'abandon de parcours a pour conséquence la fermeture de milieux exploités dans le cadre d'autres activités humaines mais également des conséquences écologiques pour les espèces de la faune et de la flore qui profitaient de l'enrichissement des sols et de l'ouverture des milieux par le bétail. La gestion et l'entretien des moyens de protection ont eu pour conséquence l'augmentation du temps de travail de 490 h/an sur un parcours à 910 h/an (hors bergers). Sur le bilan économique de l'exploitation, la facture est lourde : +35 000 € par an, avec un reste à charge de 12 000 €.

En conclusion, la France est à l'origine d'une politique de protection des élevages coûteuse pour la puissance publique et dont l'efficacité n'est pas clairement observable. Le tribut pour les populations concernées semble irrationnel : la victime semble payer le bourreau. A l'heure du renouvellement du Plan Loup, les débats publics semblent accentuer la scission entre la société et les éleveurs, plutôt que de permettre l'émergence d'une réelle solution permettant la coexistence des deux camps. Mais la question du loup, des dégradations qu'il occasionne sur les élevages, des moyens financiers engendrés pour compenser les pertes économiques, s'inscrit plus largement dans un contexte précis : celui d'une crise de l'élevage en France. Les prédatations observées constituent en effet une source supplémentaire de découragement des éleveurs, de décapitalisation dans les élevages, et notamment dans celui des ovins, dont on sait qu'il est un maillon faible de l'autosuffisance nationale en viande.

Contact : Alexis Soiron
alexis.soiron@apca.chambagri.fr

INQUIÉTUDE CHEZ LES ÉLÈVEURS FRANÇAIS FACE À LA PROPAGATION DE LA MALADIE HÉMORRAGIQUE ÉPIZOOTIQUE (MHE)

L'émergence de la maladie hémorragique épizootique (MHE) en France plonge les filières animales dans une profonde incertitude. Les répercussions sont susceptibles de varier considérablement en fonction de la vitesse et de l'ampleur de la propagation de la maladie, d'autant plus que les mouchérons responsables de sa transmission tirent profit des conditions climatiques actuelles et qu'aucun vaccin n'existe à ce jour pour offrir un traitement véritablement efficace. Par conséquent, la survenue de cette maladie risque d'exacerber les incertitudes économiques des filières animales.

Le 21 septembre 2023, au lendemain de la détection de plusieurs foyers contaminés en Espagne, au Portugal et en Italie, la France confirme la présence du virus de la MHE chez des bovins dans trois élevages du Sud-Ouest de la France. En réponse, un périmètre de sécurité d'un rayon de 150 kilomètres autour d'un élevage infecté par le virus a été instauré le 25 septembre, assorti d'une interdiction de sortie pour les animaux, à l'exception de trajets vers l'abattoir. Depuis lors, la France connaît une croissance fulgurante du nombre de foyers. À la date du 5 octobre, le ministère a recensé 53 foyers de MHE, localisés dans les départements des Hautes-Pyrénées (30 foyers), Pyrénées-Atlantiques (12 foyers), Haute-Garonne (8 foyers), Gers (2 foyers) et des Landes (1 foyer). La détection de ces nouveaux foyers a conduit les autorités à étendre la zone tampon, et donc la liste des départements concernés par la zone réglementée, incluant une partie de trois nouveaux départements (Aveyron, Dordogne, Hérault).

La MHE est une maladie virale affectant les ruminants, principalement les cervidés sauvages, les bovins, et dans une moindre mesure, les petits ruminants domestiques. Elle n'est pas transmissible à l'homme et se propage uniquement par l'intermédiaire de mouchérons infectés entre les ruminants. Les taux de mortalité associés à cette maladie restent extrêmement faibles, environ 1%. Conformément à la réglementation européenne et nationale, la détection de foyer de MHE implique une déclaration obligatoire et la mise en œuvre de mesures de surveillance. Un arrêté ministériel a été publié le 23 septembre imposant des restrictions aux mouvements de bovins, d'ovins, de caprins et de cervidés à partir des exploitations situées dans les zones touchées, avec des dérogations spécifiques pour certains mouvements tels que le retour des pâturages d'été, l'envoi d'animaux à l'abattoir ou l'exportation sous certaines conditions.

Les restrictions réglementaires entravent les exportations

Ces restrictions de circulation ont un impact direct sur le commerce dans les zones concernées, à savoir les zones affectées et les zones tampons. En limitant les exportations d'animaux vers l'Italie et l'Espagne, deux marchés cruciaux pour les veaux de pâturage, les éleveurs du Sud-Ouest de la France risquent d'être particulièrement pénalisés. En 2020, les ventes de broutards représentaient par exemple environ 40 % des ventes totales (boucherie et engraissement) et 55 % des ventes destinées à l'engraissement dans les exploitations des Hautes-Pyrénées¹. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les restrictions interviennent au pic des exportations de jeunes bovins vers l'étranger, moment où les broutards descendent les reliefs pour être engraisés en Espagne, et surtout en Italie. En outre, l'Algérie, qui représente un marché important pour la France, a pris la décision d'interdire l'importation de bovins français à la suite de l'annonce de l'épidémie. Cette mesure intervient après un pic d'exportations en 2022, au cours duquel la France a exporté 78 000 bovins en dehors de l'Europe, dont 69 000 à destination de l'Algérie, soit près de 88% du total. D'autres pays-tiers, notamment la Tunisie, semblent également envisager de suivre l'exemple de l'Algérie. La fermeture du marché algérien pousse les exportateurs à orienter leur production vers l'Italie, qui met la pression pour obtenir des tarifs plus compétitifs.

Néanmoins, la décision d'instaurer des mesures de dépistage à partir du 1er octobre pour sécuriser la reprise des mouvements de

bovins depuis les zones dites « tampon », ainsi que le feu vert de l'Espagne pour la réouverture de son marché aux animaux français, ont apporté un certain soulagement aux éleveurs. De plus, le ministère de l'agriculture est actuellement en pourparlers avec l'Italie, la Grèce et l'Algérie, des acteurs majeurs dans l'importation de bovins français, bien qu'ils aient suspendu leurs activités à la fin du mois de septembre. Cette dynamique ouvre des perspectives encourageantes pour la reprise des échanges commerciaux dans les prochains mois.

Les répercussions économiques sur l'élevage : entre augmentation des coûts et baisse des recettes

Comme il s'agit de la première apparition de cette maladie en France et qu'il y a un manque de recul, il n'a pas encore été possible d'établir une évaluation économique de son impact sur les élevages. Toutefois, on peut anticiper certains effets. On peut s'attendre à ce que, en plus du blocage des exportations et des conséquences qui en découlent, les mesures restrictives telles que la mise en quarantaine et le contrôle entraîneront probablement une augmentation des charges pour les éleveurs. Cela inclut notamment la nécessité de puiser dans les réserves d'hiver de fourrage pour nourrir les animaux enfermés, ainsi qu'une augmentation des charges opérationnelles, y compris les frais d'électricité. De plus, les propriétaires d'élevages bovins devront faire face à des dépenses supplémentaires liées aux soins vétérinaires, aux médicaments et aux traitements visant à prévenir ou à traiter la MHE.

Si la maladie continue de se propager, le secteur de l'élevage pourrait subir une diminution de sa production de viande et de lait en raison de l'impact affaiblissant de la maladie sur le bétail. De plus, la valeur marchande des animaux pourrait également baisser en raison de leur état de santé altéré et de leur perte de poids. Bien que le taux de mortalité soit estimé à environ 1 %, ce qui rend peu probable la destruction totale du cheptel, cela pourrait néanmoins entraîner une perte financière substantielle pour les éleveurs, étant donné les coûts de production déjà élevés pour le bétail.

Crise de confiance et diminution de la demande intérieure pour la viande bovine

Alors que la fièvre hémorragique n'a pas d'incidence sur la sécurité alimentaire des consommateurs, elle est susceptible d'influencer leur confiance, à l'instar de ce qui s'est produit lors de l'épisode de la maladie de la vache folle. Cela pourrait entraîner une baisse de la demande intérieure pour les produits laitiers et à base de viande pendant toute la durée de l'épidémie de fièvre hémorragique et même au-delà. En parallèle, la consommation de produits importés dans ce secteur pourrait connaître une hausse renforçant ainsi la dépendance aux importations. Ces répercussions pourraient se faire sentir dans l'industrie alimentaire. Les abattoirs, les transformateurs de viande et d'autres acteurs de l'industrie qui dépendent de l'approvisionnement en bétail pourraient être affectés par la disponibilité réduite de bétail en bonne santé.

En conclusion, le revenu des éleveurs pourrait être affecté de deux manières. D'une part, par la baisse potentielle de la demande pour les produits français, résultant d'une perte de confiance dont la durée reste difficile à évaluer précisément à ce stade. D'autre part, une augmentation des coûts de production est attendue. Parallèlement, les interdictions d'exporter risquent d'avoir un effet négatif sur la balance commerciale et d'entraîner une perte durable de parts de marché sur les exportations de bovins. Une solution viable serait l'intervention des autorités, couplée à une campagne d'information visant à maintenir la confiance des consommateurs. L'évolution de la MHE doit être suivie de près afin de s'assurer qu'elle est contenue à la fois géographiquement et dans le temps. Il serait souhaitable de mettre en place une campagne de soutien spécifique aux éleveurs des régions touchées, en espérant que cette situation ne soit que conjoncturelle.

Contact : Zeineb Chérif

zeineb.cherif@apca.chambaqri.fr

¹Observatoire de la production bovine 2020 dans les Hautes-Pyrénées

DANS LA RADE DU LIBRE-ÉCHANGE, L'ACCORD MERCOSUR A DU MAL A ACCOSTER

Faudra-t-il autant d'années – ou pas – pour ratifier l'Accord UE-MERCOSUR, c'est-à-dire encore vingt ans ? Quatre années après la signature de l'Accord d'association commerciale et politique pour établir une zone de libre-échange, la procédure de ratification de cet Accord reste pour le moment à l'état embryonnaire.

La Commission européenne a pourtant affiché à plusieurs reprises son souhait de ratifier l'Accord MERCOSUR, initialement avant l'été 2023. En ce début d'automne, on se demande bien si l'horizon de la ratification va se décaler avant la fin de l'année. Rien n'est moins certain, du fait des échéances décisives qui sont celles de 2024 pour l'UE, tant parlementaires que pour le renouvellement de la Commission. Il est de surcroît assez clair que l'attitude du Brésil durant le Sommet des BRICS en août dernier, consistant à se rallier à la Russie et à la Chine, n'augure pas forcément des lendemains qui chantent dans le bilatéralisme commercial mercosuro-européen.

Ces interrogations, conduisant logiquement à une incertitude quant à l'issue de ce processus de ratification, apparaissent d'autant plus fondées que certains parlementaires français interpellent le Gouvernement, comme en écho au message hier lancé par les éleveurs, au sujet des répercussions potentielles d'un tel partenariat commercial sur les élevages hexagonaux, en particulier ceux situés dans des zones comme le Massif Central. Il est vrai que le contingent de viande bovine accordé au MERCOSUR peut être considéré de relativement modeste (99 000 tonnes à droit de douane réduit à 7,5 %, auquel il faut adjoindre un résidu de quota Hilton de 2013), bien inférieur à celui relatif à la viande de volaille (180 000 tonnes à droit nul).

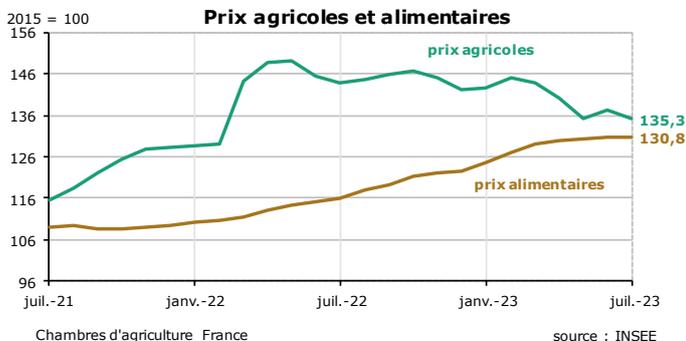
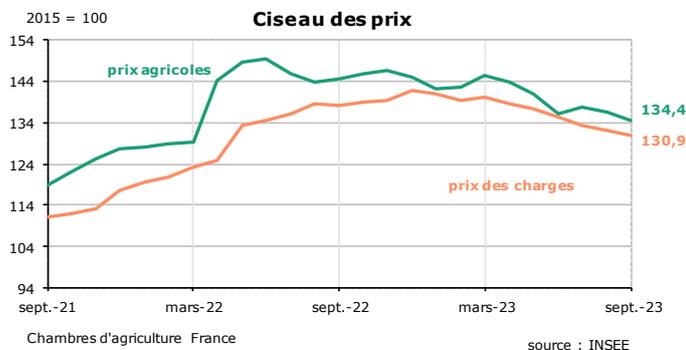
Mais dans les deux cas qui viennent d'être rappelés (bovin et volaille), si les interpellations à l'endroit du Gouvernement émanant de parlementaires resurgissent, c'est parce qu'il s'agit de deux filières déjà fragilisées d'une part par la concurrence intra-communautaire (Pays-Bas, Allemagne, Belgique, Pologne), d'autre part en raison d'une réglementation interne à l'UE qui se différencie des pratiques exercées dans d'autres pays tiers, et, enfin, par une extrême agressivité des concurrents sur le marché international des viandes, qui a fait du MERCOSUR le pôle dominant dans les échanges mondiaux entre 2016 et 2022, reléguant en deuxième, voire en troisième division, une UE, en proie elle-même à des exigences sanitaires et réglementaires, notamment dans le cadre de la PAC, mais également au regard des risques de déforestation importée.

Il en découle que la voix parlementaire s'exprime régulièrement pour demander au Gouvernement et au Président de la République, d'être fermes quant aux conditions dans lesquelles se déroulera la ratification. Déjà exposée à des difficultés récurrentes, de quelque ordre que ce soit, l'opportunité d'une ratification est logiquement mise en péril. Si la ratification est majoritairement votée, il sera impératif d'activer des clauses miroirs, levier d'une réciprocité avec les producteurs d'Amérique Latine. Le MERCOSUR n'est pas en reste, car le Paraguay, qui prend la présidence tournante, déplore que l'Addenda environnemental ne soit pas, en l'état, acceptable, et annonce que les pourparlers autour de cette question pourraient prendre fin d'ici au mois de décembre.

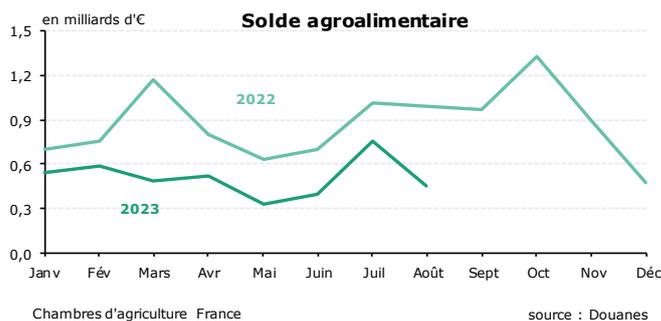
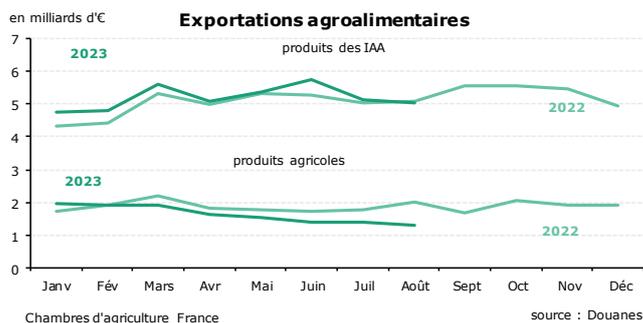
Pour aller plus loin, et certains parlementaires ne se sont pas censurés sur ce thème, les importations de viande par la France connaissent une hausse significative en France depuis quelques années, posant la question de la capacité de l'offre nationale à garantir l'auto-provisionnement en viande. La crainte est alors de voir s'accroître cette dynamique importatrice par le truchement d'Accords commerciaux du type MERCOSUR. A la clé, des différentiels de coûts de production, de réglementations, sans oublier une dimension nullement évoquée dans les Traités commerciaux, la parité monétaire, qui engageraient à terme l'avenir des territoires.

Sur ce dossier, la Commission et les Etats membres semblent ne pas avancer au même rythme ni dans la même direction. La première voudrait accélérer, tandis que certains Etats membres, dont la France, entendent soit ne pas précipiter les choses, réclamant l'application de la procédure mixte qui permet aux Parlements des Etats membres de se prononcer, soit s'orienter vers une intention de ne pas ratifier. Exercice d'équilibre en vue.

Contact : Thierry Pouch



(Source : INSEE)	% 1 mois	% 12 mois	% 24 mois
prix alimentaires	-0,3%	9,7%	20,5%
prix agricoles	-1,5%	-7,0%	13,3%
prix des charges	0,9%	-4,9%	18,2%
inflation	-0,5%	5,1%	10,7%



Solde du commerce extérieur agroalimentaire, en mrd d'€	En août	Cumul 8 mois
2022	0,993	6,774
2023	0,453	4,051

Chambres d'agriculture France

9 avenue George V — 75008 Paris

Tél : 01 53 57 11 40

Siret 180070047 00014

Directeur de la publication : Thierry Pouch

Mise en page : Odile Martin-Lefèvre

Service Etudes économiques et prospectives

Nos articles sur le même thème

- Analyses et Perspectives n°2206, septembre 2023, « Décroissance, post-croissance, transition : de quoi parler-on ? Quels enseignements pour le secteur agricole »

- Lettre Economique n°440, septembre 2023, « Agriculteurs américains : alerte endettement »

www.chambres-agriculture.fr



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

LIBERTÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION